

S'inscrire

Le champ d'action du conservatoire n'a pas de limite géographique mais les élèves habitant Périgueux sont acceptés en priorité. Les élèves des autres communes sont acceptés seulement dans la limite des places disponibles et s'acquittent d'un droit d'inscription différencié.

Période d'inscription

REINSCRIPTIONS Du 8 juin au 6 juillet 2020

NOUVELLES INSCRIPTIONS Du 8 juin au 6 juillet et du 2 au 9 septembre 2020

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée (dans la limite des places disponibles). Une réponse par courriel (de préférence) sera adressée aux familles.

Vous pouvez nous retourner votre demande d'inscription :

par courriel : il suffit de télécharger, imprimer puis remplir le document PDF, le scanner et le renvoyer (accompagné des pièces justificatives demandées) à conservatoire@perigueux.fr

par courrier : conservatoire municipal de musique et de danse de Périgueux
« la Visitation » rue Littré 24000 PERIGUEUX

Pour toute information complémentaire vous pouvez joindre le secrétariat du conservatoire au 05/53/53/75/29 pendant la période d'inscription du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00

Pièces à fournir

- La fiche d'inscription complétée et signée.
- Une photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les personnes domiciliées à Périgueux, ou une photocopie d'une des trois taxes locales de Périgueux afin d'appliquer le tarif « Périgueux ».
- Une attestation de niveau pour les élèves ayant suivi des cours de musique ou de danse dans un autre établissement.

Le règlement des études est mis à disposition des élèves et des parents qui doivent en prendre connaissance.

TARIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/ 2021

SCOLARITÉ MUSIQUE OU DANSE

Périgueux

Enfants (-18 ans), étudiant (-25 ans) demandeur d'emploi : 202 € / an

2^e enfant : 136 € / an, 3^e enfant : 54 € / an, 4^e enfant : gratuité

Adultes : 344 € / an

Discipline instrumentale ou vocale supplémentaire, piano, basse continue : 46 € / an

Hors Périgueux

Enfants (-18 ans), Etudiant (-25 ans) demandeur d'emploi : 356 € / an

2^e enfant : 240 € / an, 3^e enfant : 92 € / an, 4^e enfant : gratuité

Adultes : 788 € / an

Discipline instrumentale ou vocale supplémentaire, piano, basse continue :
60 €/ an

SCOLARITÉ MUSIQUE ET DANSE

Périgueux

Enfants (-18 ans), étudiant (-25 ans) demandeur d'emploi : 324 € / an

2^e enfant : 162 € / an, 3^e enfant : 82 € / an, 4^e enfant : gratuité

Hors Périgueux

Enfants (-18 ans), étudiant (-25 ans) demandeur d'emploi : 564 € / an

2^e enfant : 378 € / an, 3^e enfant : 142 € / an, 4^e enfant : gratuité

ATELIER (Éveil, formation musicale, chant choral, ensembles seuls)

Périgueux

Enfants (-18 ans), étudiant (-25 ans) demandeur d'emploi : 120 € / an

2^e enfant : 82 € / an, 3^e enfant : 34 € / an, 4^e enfant : gratuité

Adultes : 156 € / an

Hors Périgueux

Enfants (-18 ans), étudiant (-25 ans) demandeur d'emploi : 226 € / an

2^e enfant : 150 € / an, 3^e enfant : 57 € / an, 4^e enfant : gratuité

Adultes : 270 € / an

Location d'instruments : 45€ /trimestre

Ce droit d'inscription est annuel et dû dans sa totalité après la date limite du **15 octobre**. Il peut être payé en une fois (novembre) ou deux fois (novembre et mars).

Le tarif « Périgueux » est applicable :

– aux personnes domiciliées à Périgueux (justificatifs valables : une facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe de **moins de trois mois**)

– aux familles qui acquittent une des trois taxes locales à Périgueux : (justificatifs valables : taxe foncière, taxe d'habitation ou CET).